

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA
CANTON DE POLIGNY

COMMUNE DE MENÉTRU LE VIGNOBLE

1, place de la Mairie

39210 MENÉTRU LE VIGNOBLE

Tél : 03 84 44 66 32

Courriel : mairie-de-menetru-le-vignoble@wanadoo.fr

Le 31 juillet 2020

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JUILLET 2020

Convocation du 24 juillet 2020

COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt, le 31 juillet, à 20h00, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, lieu habituel de ses séances.

Présents : sous la présidence de monsieur Christian FAVORY, maire, Mesdames et Messieurs Pascal OUTHIER, 1^{er} adjoint, Jean-Pierre RODET, 2^{ème} adjoint, Christine PELTIER, 3^{ème} adjoint, Colette BLONDEAU, Jean BLONDEAU et Pascal HOUVILLE.

Excusées : Aurélie Fleury (pouvoir à Christian Favory) et Olivia Royer (pouvoir à Pascal Outhier)

Absents : Anne Audibert, Thierry Audibert

Secrétaire de séance ; Pascal Houville

- **Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 3 juillet 2020**

- **Annulation et réécriture de délibérations sur**
 - Les cartes jeunes : la participation de la commune s'élève à 4 € et non 3
 - Commission d'appels d'offres : le nombre de participants était insuffisant.
Lors des commissions d'appels d'offre, le maire en tant que président et quatre membres doivent être systématiquement présents. En tant que titulaire sont désignés : Jean BLONDEAU, Pascal OUTHIER, Christine PELTIER et Jean-Pierre RODET. Les suppléants sont : Aurélie FLEURY, Colette BLONDEAU, Olivia ROYER et Pascal HOUVILLE.
 - Les délégations du Conseil municipal au maire : certaines étaient à revoir sur le plan juridique

- **Délibération sur la mise en conformité avec le RGPD (registre général obligatoire de la protection des données)**

Sur proposition du maire, Mme Lydie Nicolet, secrétaire de mairie, est nommée DPO (déléguée à la protection des données) dont la tâche sera de créer un registre des activités de traitement et mener une analyse d'impact pour la protection des données.

Elle sera secondée par Christian Favory, maire, et Pascal Outhier, 1^{er} adjoint.

Le RGPD doit être souverain, et ne doit pas transférer les données à des banques GAFA (Google, Apple, Facebook et Amazon). BuroCom, installé à Lons-le-Saunier, rue Montaigu, est souverain et propose un site protégé français. Le conseil approuve à l'unanimité la nomination de la secrétaire de la commune en tant que DPO et le choix de BuroCom en tant que prestataire RGPD.

- **CR des commissions municipales**

1. Travaux

- Réservoir : façade et électricité

Façade : proposition a été faite auprès de Thérèse Koradi pour peindre la façade du réservoir afin qu'elle soit mieux intégrée dans son environnement. Une demande préalable a été adressée à la DDT et à l'ABF.

Electricité : une rencontre a eu lieu le 31/07 avec le SIDEC et le propriétaire, Jacques Belleville ; il a été acté une modification du tracé et la création d'un fossé dédié avec pose de tuyau PVC pour l'écoulement du trop-plein et de la vidange du réservoir.

- Canalisation des eaux pluviales place du cimetière (l'entreprise Michelet proposera un devis)
- Appartement du chalet : plomberie (devis Entreprise Gaillard) pour un chantier en août ; il est prévu un rafraîchissement des revêtements muraux. Les entreprises locales n'étant pas disponibles, les travaux seront reportés à l'automne.
- Station de pompage : on a pu constater de nombreux dysfonctionnements dus principalement à la complexité des réglages de l'ensemble informatisé ; la prochaine réunion de chantier permettra sans doute une meilleure prise en main de l'outil. L'entreprise Massardier a repris l'ancienne pompe (dont la valeur avoisinait les 8000€ et la pompe à chlore. Elle sera chargée de la revendre à une collectivité qui en aurait usage. Il faut noter quelques surcoûts par rapport au devis initial d'un montant de 2 134€. Une rencontre est prévue avec le Conseil Général le 11 août pour définir l'implantation du périmètre de protection du captage.

2. Environnement

- Arrêté d'égagage : il ne s'agit pas d'abattre inconsidérément les arbres qui bordent nos routes, mais simplement d'égaguer les branches qui présentent un danger pour les usagers et les réseaux aériens (électricité et téléphone).

La commune a mandaté l'entreprise Raymond, de Briod, pour effectuer cet hiver les travaux sur les voies qui jouxtent les parcelles dont elle est propriétaire.

Nous contacterons prochainement tous ceux dont la limite de parcelle se voit concernée par un égagage et l'entreprise pourra leur proposer un devis personnalisé. Dans le cas contraire, ils seront contraints d'effectuer eux-mêmes les travaux dès cet hiver.

- Une nouvelle signalisation routière sera mise en place cet automne.

Vitesse limitée à 30 km/h sur tout le territoire de la commune

Rue de la fontaine en sens unique (dans le sens de la descente),

Céder le passage rue du bas au croisement avec la RD 57,

Céder le passage rue du chalet et chemin des vignes au croisement avec la RD 205.

Matérialisation de places de parking rue des vergers, rue de l'église, place du cimetière et rue de la fontaine.

En dehors de ces places dédiées et marquées, le stationnement sur la voie publique sera strictement interdit.

- Pour la propreté du village, la commune envisage l'acquisition de trois poubelles extérieures qui seront placées vers le conteneur à verre, à la patte d'oie et sur la place du tilleul.

3. Tourisme

- Site internet

Le sondage auprès de la population n'a guère été probant mais nous avons reçu quelques photos.

Parmi toutes les propositions faites pour un créateur de site, le conseil a choisi l'agence « Vas-y » sise à Biarritz. Pour construire et alimenter le site, un comité de gestion a été créé.

- La commune a décidé d'adhérer au nouvel office de tourisme Jur'Absolu à Voiteur.

- **Commission électorale**

Désignation des délégués de la commune :

Titulaire : Christine Peltier, (suppléant : Pascal Outhier)

- **ComCom**

Le maire présente le compte-rendu du dernier conseil communautaire.

Le conseil doit désigner un délégué dans chaque commission

Commissions thématiques :

1. Affaires financières, mutualisation des moyens et relation avec les communes (Christine Peltier ; suppléante Olivia Royer)
2. Développement économique et numérique du territoire (Thierry Audibert ; suppléant Jean-Pierre Rodet)
3. Accueil et développement touristique (Jean-Pierre Rodet ; suppléante Christine Peltier)
4. Aménagement du territoire et protection des milieux aquatiques (Pascal Houville ; suppléant Pascal Outhier)
5. Environnement, mobilité et transition écologique (Jean Blondeau ; suppléante Colette Blondeau)
6. Voirie bâtiments et équipements communautaires (Pascal Outhier ; suppléant Christian Favory)
7. Animation culturelle et services à la personne (Anne Audibert ; suppléante Aurélie Fleury)
8. Enfance jeunesse (Olivia Royer ; suppléant Christian Favory)
9. Animations associatives et sportives (Aurélie Fleury ; suppléant Pascal Houville)
10. Délégué de la commune à la CLECT

(Christian Favory, suppléant Pascal Outhier)

11. SICTOM

(Pascal Outhier et Jean-Pierre Rodet)

Information : suite à la dernière loi de finances rectificative, la ComCom participera à hauteur de 50 % au dégrèvement de la Contribution Foncière des Entreprises (33 entreprises dans l'hôtellerie, la restauration, la culture, le sport et l'événementiel), soit 5000€, le reste étant pris en charge par l'Etat.

- **Appartements municipaux**

Choix des locataires

Chalet : Mme Perret le 1^{er} septembre

Mairie : Mme Parent et M Rodot le 15 septembre

- **Eau**

Une nouvelle facturation doit être mise en place dès 2020 par année civile en cours. Jusqu'à présent, la facturation concernait la consommation de l'année précédente.

Le relèvement des compteurs se fera donc en septembre avec un paiement en novembre pour la consommation d'eau de 2020. Donc, exceptionnellement en 2020, les habitants régleront deux années de consommation d'eau et d'assainissement sur une seule année.

Les administrés pourront s'adresser à la Trésorerie pour obtenir des facilités de paiement.

- **Affouage**

Sont concernées la parcelle 33 (Fougnet), branchages chênes, après abattage et débardage par l'entreprise, les parcelles 3 et 4 (Bois clair) pour éclaircissement. L'exploitation se fera à partir du 15 octobre.

La commission bois sera chargée de l'inscription des affouagistes, du marquage avec l'agent ONF et du tirage au sort des lots.

- **ASA vieux Monts**

Le conseil désigne comme représentants de la commune

Titulaire : Jean Blondeau, (suppléant : Jean-Pierre Rodet, 2^e adjoint)

- **SICTOM**

Rappel : l'article 6 du règlement du SICTOM stipule que les bacs doivent être rentrés par l'utilisateur le plus tôt possible **hors du domaine public** après le passage des véhicules de collecte.

- **Camp scout**

Certains conseillers déplorent l'installation d'un camp scout dans le bois de Fougnet bien que ceux-ci aient obtenu toutes les autorisations nécessaires. Il est décidé que les nouvelles demandes d'installation de camp de jeunes sur le territoire de la commune seront étudiées et validées par le conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

